

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 16 mai 2023 à 18h30

L'an deux mille vingt-trois le 16 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 9 mai 2023, sous la présidence de Monsieur Denis BALDÈS, Maire de Blaye.

### Étaient présents :

Denis BALDÈS, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD et M. SERAFFON, Adjoints, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. ELIAS (à partir de 18h38), M. DURANT, Mme THEUIL, Mme LUCKHAUS (à partir de 18h49), Mme DUBOURG, Mme PAIN GOJOSSO, Mme BAUDÈRE, Mme HOLGADO, M. EYMAS, Mme SENTIER, M. MOINET et M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

### Étaient excusés et représentés par pouvoir :

Mme HIMPENS à Mme SARRAUTE, Mme BAYLE à M. CARREAU, M. RENAUD à Mme SENTIER et Mme SANCHEZ à M. JOUBE.

### Était excusé :

M. CARDOSO.

### Étaient absents :

M. ELIAS (jusqu'à 18h38) et Mme LUCKHAUS (jusqu'à 18h49)

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DURANT est secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, lit l'ordre du jour, puis demande si le conseil adopte le compte rendu et le procès-verbal du 21 mars 2023.

Le compte rendu et le procès-verbal du Conseil Municipal sont adoptés à l'unanimité.

### Informations sur les décisions prises en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

D/2023/027-	Relative à la formation professionnelle « d'entraînement au maniement du ou des bâtons de défense et GAIL (Générateur Aérosol Incapacitant Lacrymogène) » avec Formation Bâtons Défense 64
D/2023/028-	Mise à disposition de plusieurs sites et bâtiments de la Citadelle au profit du

	collège Val de Saye
<p>M. JOUBE : Pourquoi il n'y a pas d'autoproduction de compost ?</p> <p>M. le Maire : Pardon ?</p> <p>M. JOUBE : Pourquoi la mairie ne fait pas de production de compost ?</p> <p>M. le Maire : Vous êtes sur quelle décision, M. JOUBE ?</p> <p>M. JOUBE : La 29.</p> <p>M. le Maire : Je n'avais pas fini de lire. Attendez, je termine la lecture.</p> <p>M. JOUBE : Ah pardon. C'est l'excitation de la question.</p> <p>M. le Maire : Ah d'accord.</p>	
D/2023/029-	Relative à la signature d'un avenant n° 01 au contrat commercial n° 0422C3271 pour la gestion collective des déchets dangereux et non dangereux
<p>M. JOUBE : Oui, donc pourquoi la mairie ne fait pas de l'auto-compost, justement, sur ce point-là ?</p> <p>M. le Maire : Parce que l'auto-compost sur la ferraille, ce n'est pas évident, sur les déchets amiantés non plus. Donc les déchets verts, effectivement, il pourrait y en avoir sur le bois. Il y en a déjà de fait. Après, nous avons des volumes qui sont aussi importants. Il y a la recherche d'une diminution de plus en plus importante concernant les déchets verts et le bois. Ce travail est engagé déjà depuis plusieurs années. Parce que si vous vous souvenez, il y avait des petites montagnes de déchets tout de même à la base de l'ancien Naviplane, donc tout cela a été revu. Il y a une politique vraiment de gestion avec un souci de diminution. Bon, maintenant, s'ils font cette demande, c'est qu'ils en ont besoin, M. JOUBE. Après, on peut tout à fait approfondir la réponse à votre question lors d'une prochaine commission. J'ai répondu à votre question ?</p> <p>M. JOUBE : Oui, merci.</p>	
D/2023/031-	Relative à la création de tarifs pour l'utilisation des sanitaires automatiques et pour le louage de ces équipements au titre d'une utilisation privative
18h38 : Arrivée de M. ELIAS	
D/2023/032-	Relative à la nomination d'un avocat dans le cadre de la gestion des Ressources Humaines
D/2023/033-	Relative à un contrat dans le cadre du repas des aînés
D/2023/034-	Conventions avec l'Association Départementale de la Protection Civile de la Gironde pour la mise en place de dispositifs prévisionnels de secours
D/2023/035-	Contrat de prestations de services dans le cadre de la sécurité événementielle
D/2023/036-	Relative à un contrat de prestation de service pour la gestion du camping municipal
D/2023/037-	Relative à la signature d'un contrat de prestation de service pour la réservation en ligne du camping municipal de Blaye

D/2023/038-	Relative à l'abrogation des décisions n° D/2021/46 et D/2021/58 portant acte constitutif de la régie de recettes du camping municipal
D/2023/039-	Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes – FDAEC 2023
D/2023/040-	Mise à disposition du gymnase Titou Vallaeys au profit de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « Les Jardins d'Iroise »
<p>M. JOUBE : Est-ce que la mise à disposition de cet équipement est gratuite ?</p> <p>M. le Maire : C'est marqué "à titre gratuit pour le vendredi 21 avril 2023, de 8 h à 17 h."</p> <p>M. JOUBE : Pourquoi mettre à disposition cet équipement à titre gratuit alors que la société des Jardins d'Iroise est une société privée à but lucratif ?</p> <p>M. le Maire : On peut se poser la question.</p> <p>M. JOUBE : Je vous la pose.</p> <p>M. le Maire : Je donne la parole à M. CARREAU.</p> <p>M. CARREAU : En fait, les Jardins d'Iroise organisaient une rencontre entre diverses structures de la ville. C'était appelé les Jeux Olympiques des EHPAD. Il y avait donc également des gens d'autres établissements publics qui venaient, mais ce sont eux qui étaient porteurs du projet.</p> <p>M. le Maire : Il n'y a aucun revenu tiré derrière. Mais ça mérite d'être posé, il n'y a pas de problème. Merci.</p>	
D/2023/041-	Relative à la convention de partenariat en faveur du développement de la lecture avec l'association Préface
D/2023/042-	Relative à la convention d'intervention de l'association de Prévention routière auprès des écoles de la ville Blaye
D/2023/043-	Mise à disposition de la salle de la Poudrière au profit de Monsieur Gilles POIRIER
D/2023/044-	Mise à disposition de la salle de la Poudrière au profit de Monsieur Heinz KRAUSE
D/2023/045-	Mise à disposition de plusieurs salles du Couvent des Minimes au profit de l'association Afoulki France
D/2023/046-	Mise à disposition de plusieurs salles du Couvent des Minimes au profit de la Mission Locale de la Haute Gironde
D/2023/047-	Marché public de services – Assurances « Dommages causés à autrui – défense et recours » - avenant n° 2

## 1 - Validation de la convention cadre "Petites Villes de Demain" valant Opération de Revitalisation de Territoire - Autorisation du Maire à signer

Rapporteur : M. SERAFFON

Le programme « Petites Villes de Demain » (PVD) vise à donner aux communes de moins de 20 000 habitants et à leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leur projet de territoire afin d'insuffler une nouvelle dynamique et de renforcer l'attractivité économique.

Le programme PVD constitue un cadre d'actions visant à accueillir toutes les contributions, au-delà de l'Etat et des partenaires financiers du programme (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Etablissement Public Foncier Nouvelle-Aquitaine (EPFNA)...).

La convention d'adhésion au programme PVD signée le 16 avril 2021 a engagé les collectivités à élaborer et/ou mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. A cette fin, une étude pré-opérationnelle a été réalisée.

Il résulte, de ces 18 mois de préparation active, une stratégie d'intervention déclinée dans un plan-guide, autorisant la mise en œuvre d'une opération de revitalisation multisites comprenant :

- 6 secteurs d'intervention (Blaye, Cars, Saint-Martin-Lacaussade, Plassac, Saint-Christoly-de-Blaye, ZAC Haussmann/ZAE Boisredon)
- 5 axes d'intervention déclinés du projet de territoire
  - Axe 1 – recréer les conditions d'accessibilité et de déplacement agréables en centre bourg
  - Axe 2 – réinvestir le logement de centre bourg
  - Axe 3 – préserver des espaces de consommation de proximité
  - Axe 4 – bâtir une action culturelle et touristique sur les atouts patrimoniaux et autour des projets structurants
  - Axe 5 – utiliser les espaces naturels et aménagements paysagers comme agents de liaisons (entre les espaces, entre les populations)
- 19 actions chapô

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de valider les termes de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire

La commission n°7 (Urbanisme / Habitat / Revitalisation Urbaine / Mobilités / Patrimoine Urbain Et Fortifié) s'est réunie le 4 mai 2023 et a émis un avis favorable.

M. le Maire : Merci, Jean-Marc. Peut-être quelques mots sur l'annexe n° 1 puisque vous avez la convention cadre opération de revitalisation du territoire dans son ensemble. Il y a 65 pages, donc évidemment, on ne va pas vous les lire. Mais bon, vous avez, sur le préambule, inscrit, bien entendu, la volonté du gouvernement de porter aide aux petites villes de moins de 20 000 habitants, des villes de "centralités". On est bien sur des villes avec un rôle de centralité. Vous avez également le rappel, toujours dans ce préambule,

que nous sommes sur une boîte à outils. C'est à dire que ce sont des contractualisations, avec l'État, avec la Région ou avec le Département ou la CAF ou quels que soient les institutionnels, ce sont des dispositifs qui sont activés au fur et à mesure de la concrétisation des projets qui sont identifiés ou qui seront identifiés demain puisque ces contractualisations sont revisitées régulièrement pour les actualiser, bien entendu. Difficile de tout prévoir sur X années à l'avance, même si on en prévoit beaucoup tout de même, mais il peut y avoir des évolutions et des fois même dans ce qui est prévu, être modifié pour diverses raisons. Donc voilà, cette notion de boîte à outils. Après, vous avez l'objet de la convention cadre. Les ambitions du territoire, on ne pas y revenir dessus parce que nous y avons passé beaucoup de temps, ça reprend évidemment le projet de territoire qui a été initialement élaboré à l'issue de l'élection de 2020. Nous étions en pleine pandémie, nous avons beaucoup travaillé par moyen de dématérialisation, par visioconférence. Vous vous rappelez ? On a mis à peu près deux années pour pouvoir restabiliser des réunions en présentiel. Les orientations stratégiques vous ont été rappelées à l'instant. Vous avez l'ensemble du secteur puisque nous sommes sur Blaye, mais également associé à Plassac, Saint-Martin-Lacaussade et, un peu plus loin, Saint-Christoly-de-Blaye. Vous avez par la suite les actions. Vous voyez que l'on poursuit, évidemment, le permis de louer pour la communauté de communes, que nous allons mettre en place le permis de diviser, c'est important. C'est, entre autres, à notre demande, la ville de Blaye. Nous souhaitons mettre vraiment un frein sur la division dans certains immeubles. C'est à dire que là où il pouvait y avoir deux ou trois habitations, on se retrouve avec douze ou quinze appartements, il faut absolument arrêter ça. Je ne vais pas développer ce soir pourquoi, mais souvent vous le savez. Donc voilà, c'est une possibilité légale qui nous est offerte depuis peu de temps. Parce que certains pourraient s'imaginer "mais pourquoi vous n'avez pas fait ça, M. le Maire, il y a dix ans, il y a quinze ans ?". Parce que ce n'était pas possible. Beaucoup de villes demandaient cette possibilité que le porteur de projet ait l'obligation de déposer un permis de construire. Pourquoi ? Parce qu'à partir du moment où vous ne modifiez pas la façade, en fait, derrière, vous pouvez faire à peu près ce que vous voulez, sans déclaratif, et ça pose un problème. Après, pour nous, en tant qu'institution publique, de gérer le stationnement, même si c'est conditionné à des places de parking, mais aussi aux ordures ménagères, etc... Il y a beaucoup de problématiques qui se posent. Donc voilà, vous avez l'ensemble. Si nous allons de la page 35 jusqu'à la fin, quasiment, vous avez des quantités d'actions, évidemment, avec les autres communes associées. Je ne serai pas plus prolix sur l'ORT, on en a déjà beaucoup parlé. Il fallait absolument le signer avant l'été donc c'est très bien. Nous sommes dans notre chrono, même si on a glissé un petit peu. Y a-t-il des questions sur cette ORT ? C'est adossé à PVD. Donc PVD, Petites Villes de Demain, a déjà été abordée maintes fois.

Pour : 26  
Abstention : 0  
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

## 2 - Acquisition d'un terrain Place de la Halle

Rapporteur : M. SERAFFON

Le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et des opérations immobilières. Dans le cadre de l'aménagement des espaces, la ville de Blaye souhaite créer, place de la Halle, un parc de stationnement de 28/30 places.

Le Syndicat Intercommunal des Etablissements Scolaires du second degré propose de céder à la ville une partie de la parcelle AM 436, d'une surface de 840 m<sup>2</sup>, située 16 place de la Halle.

Après négociation, l'acquisition de ce terrain se ferait pour 60 000 €.

La dépense sera prévue au budget principal M57, chapitre 21 article 2111.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- acquérir cette parcelle ;
- signer tous les actes et documents afférents à cette cession ;
- régler les frais de notaires correspondants.

La commission n°7 (Urbanisme / Habitat / Revitalisation Urbaine / Mobilités / Patrimoine Urbain Et Fortifié) s'est réunie le 4 mai 2023 et a émis un avis favorable.

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 4 mai 2023 et a émis un avis favorable.

M. le Maire : Pour poursuivre dans les explications de M. SERAFFON, c'est un projet qui s'inscrit dans Neptune 2030, dans le sens où ce projet nous servira à constituer une poche de voitures. C'est-à-dire que la place de la Halle, à terme, nous l'orienterons certainement vers du zéro voiture. Donc les riverains, il faut se mettre à leur place. Evidemment, c'est toujours désagréable quand on vous interdit d'avoir la voiture pas trop loin de chez vous, en pleine ville. Alors, on a pensé utile de procéder à une réserve foncière qui permettra, dans un proche avenir, lorsque nous aurons engagé la maîtrise d'œuvre de Neptune 2030. Nous attendons simplement de l'architecte les plans du planchodrome qui se met en bout de jardin public pour pouvoir intégrer ces plans dans le cahier des charges et pour pouvoir lancer la consultation de la maîtrise d'œuvre. Je vous rappelle que Neptune 2030, ce sont 9 hectares sur le vieux Blaye où nous allons, sur les années à venir, intervenir sur la réhabilitation de tous les espaces publics, tout le domaine public, de manière à monter la qualité de ce quartier. D'abord, il y a un intérêt historique évident et avoir une logique de réhabilitation sur une décennie ou une quinzaine d'années, qui soit la même, en respectant, je le dis aussi, l'identité de ce quartier qui est plutôt une identité estuarienne, de marine, de pêcheurs aussi, de marins pêcheurs. Et pour cela, il faut aussi préparer ce projet. C'est-à-dire que je pense que la place de la Halle sera une des premières actions après l'accueil de l'hôtel Bellevue. On veut agir avec qualité sur la place de la Halle, ça fait bien longtemps qu'elle est délaissée, il y a bien longtemps qu'il n'y a pas de halle, c'est un endroit très charmant de la ville, et pour cela, il faut agir bien en amont, des fois, plusieurs années à l'avance. On a une opportunité d'acquisition foncière. Il faut la saisir parce que, même si c'est dans 4 ans, dans 5 ans, peu importe le délai, nous pourrons le jour venu, y stocker l'ensemble des véhicules et atteindre l'objectif du zéro véhicule sur la place, de manière à valoriser pleinement l'ensemble de ce quartier. C'est tout l'objectif de l'acquisition. C'est une

acquisition importante dans le cadre de Neptune. Et ce n'est pas facile d'organiser des poches de véhicules, je peux vous dire. Donc ce futur parking qui sera à l'abri des regards est tout de même directement en connexion avec la place de la Halle. C'est vrai que le passage n'est pas très important, mais ce n'est pas très grave. Ils n'auront qu'à rouler un peu moins vite. Ils s'adapteront aussi, les utilisateurs. Après, on verra. On n'est pas du tout sur la modalité de comment on va gérer ce parking. On n'est pas du tout là-dessus. Ne me posez pas de question là-dessus, on est juste sur la réserve foncière. C'est en entente avec le syndicat des lycées, évidemment, et son président, avec la Région également, puisque cette acquisition a été réalisée par le syndicat pour permettre une extension sous une forme ou sous une autre du lycée général.

Pour : 26  
Abstention : 0  
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

### **3 - Agrément du concessionnaire quant au projet de cession de la convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels de Mme PEYROUTET- Mess des Officiers- à la Société Chai de Vauban**

**Rapporteur : M. SERAFFON**

Dans le cadre de la « réouverture des volets » de la Citadelle, la Ville de Blaye a souhaité confier certaines dépendances de son domaine public à des occupants privés afin de promouvoir l'attrait touristique et culturel du site.

De ce fait, la ville de Blaye a signé une convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels avec M. Jean-Luc PEYROUTET et Mme Marie-Christine PEYROUTET le 17 septembre 2013 pour l'occupation du Mess des Officiers, situé 3 rue de la Manutention.

Cet espace d'environ 400 m<sup>2</sup> est dédié aux activités suivantes: location de meublés, restauration, séminaires, stages culinaires, demi-journée ou soirée à thème, espace cave concernant l'appellation Blaye-Côtes de Bordeaux.

Par délibération du 8 juillet 2014, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer un avenant n°1 à la convention afin d'y apporter certains ajustements dont des modifications affectant le bénéficiaire, le calendrier prévisionnel de réalisation des travaux et l'achèvement des travaux.

Par délibération du 21 mars 2017, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer un avenant n°2 afin d'intégrer un report du délai de fin de travaux.

M. Jean-Luc PEYROUTET est décédé, son épouse, Mme Marie-Christine PEYROUTET, a souhaité conserver les droits inhérents à la convention d'occupation et ainsi poursuivre son exécution en son nom propre. En conséquence, par délibération en date du 24 mai 2022, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer un avenant n°3 afin de modifier le nom du bénéficiaire au profit de Mme Marie-Christine PEYROUTET.

Mme Marie-Christine PEYROUTET s'est rapprochée de la commune afin de l'informer de son souhait de céder la convention à la société Le Chai Vauban.

Conformément à l'article 3.3 de la convention et de l'article 1311-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la cession de la convention ne peut être effectuée qu'à une personne agréée par la commune, en vue d'une utilisation compatible avec l'affectation du domaine public occupé.

La société Le Chai Vauban souhaite reprendre les locaux pour y pratiquer les mêmes activités.

La société Le Chai Vauban exerçant déjà de telles activités au sein de la Citadelle, elle présente donc toutes les garanties nécessaires à la reprise en son nom.

Il est demandé au conseil municipal de donner son agrément pour la cession de la convention initialement accordée à Mme PEYROUTET à la société Le Chai Vauban.

La commission n°7 (Urbanisme / Habitat / Revitalisation Urbaine / Mobilités / Patrimoine Urbain Et Fortifié) s'est réunie le 4 mai 2023 et a émis un avis favorable.

Pour : 26  
Abstention : 0  
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

#### **4 - Avenant n°1 à la convention tripartite Travaux Gironde Habitat sur le site de l'Ecole de musique**

**Rapporteur : M. SERAFFON**

Par délibérations du 3 décembre 2019 et du 25 février 2020, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à procéder à la vente de l'ancien cinéma « Le Monteil » au profit de l'Office Public de l'Habitat (OPH) départemental de la Gironde, GIRONDE HABITAT, en vue de réaliser une opération de construction de logements locatifs.

Par délibération du 24 février 2021, la Communauté de Communes de Blaye a acté la désaffectation des locaux à compter du 6 juillet 2021.

Par délibération du 23 mars 2021, la Commune de Blaye a acté son déclassement du domaine public à cette même date.

La réalisation de l'opération locative par GIRONDE HABITAT a nécessité, compte tenu de la jonction entre l'ancien Cinéma et l'Ecole de Musique, la reconstitution des sanitaires dans l'école de Musique ainsi que la création d'une nouvelle entrée pour cette dernière. Ces travaux ont été conduits sous la maîtrise d'ouvrage de GIRONDE HABITAT qui a pris en charge l'intégralité des coûts afférents aux travaux.

La vente du cinéma le Monteil s'est effectuée donc en contrepartie de deux conditions :

- Le paiement d'une somme de 150 000 euros au profit de la Commune de Blaye,
- La réalisation de travaux au sein de l'Ecole de Musique intercommunale.



Dans ce cadre, par délibération du 02 février 2022, il a été nécessaire d'établir une convention ayant pour objet de fixer les accords et engagements de chacune des parties, notamment de lister de manière exhaustive les travaux à réaliser, les modalités de leur réception et l'indemnisation de la Communauté de Communes de Blaye si GIRONDE HABITAT commettait une faute dans la conduite de l'exécution des travaux.

Le 12 avril 2022, la convention tripartite a été signée entre Gironde Habitat, la Ville de Blaye et la Communauté de Communes de Blaye.

La convention prévoyait deux phases de travaux, la première s'achevant en septembre 2022 et une seconde s'achevant en avril 2023.

La seconde phase n'a pas pu être réalisée dans les délais prévus par la convention compte tenu de la non-consignation dans les temps, par ENEDIS, de l'installation électrique.

Ce retard n'est pas imputable au maître d'ouvrage et constitue une cause légitime de suspension de délai prévue par la convention.

Un décalage de planning est donc nécessaire et doit tenir compte de l'activité dans l'immeuble où les associations culturelles musicales sont accueillies par la Communauté de Communes de Blaye.

Il est donc proposé que les travaux de la seconde phase soient réalisés du 3 juillet au 15 août 2023, période pendant laquelle les associations exercent une activité très restreinte.

Cette proposition fait donc l'objet d'un avenant n°1 à la convention tripartite.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention tripartite et tous les documents à venir concernant cette opération.

La commission n°7 (Urbanisme / Habitat / Revitalisation Urbaine / Mobilités / Patrimoine Urbain Et Fortifié) s'est réunie le 4 mai 2023 et a émis un avis favorable.

Pour : 26  
Abstention : 0  
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

#### **5 - Convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage entre la ville de Blaye et la paroisse de Blaye** **Remplacement des huisseries du Presbytère de l'Eglise Saint Romain**

**Rapporteur : Mme MERCHADOU**

La loi du 9 décembre 1905 a reconnu la propriété des édifices cultuels aux communes ainsi que les dépendances des lieux de culte comme le presbytère.

Ainsi le presbytère de l'Église Saint Romain sis 20 rue Saint Romain à Blaye appartient

au domaine public de la ville de Blaye.

La loi du 2 janvier 1907, et notamment l'article 5, laisse gratuitement à la disposition des fidèles et des ministres du culte pour la pratique de leur religion, les édifices culturels et les biens et les objets qui y sont liés. Ils font l'objet d'une affectation légale au culte.

Les lois du 9 décembre 1905 et du 2 janvier 1907, la jurisprudence qui a suivi ainsi que la circulaire ministérielle du 29 juillet 2011 reconnaissent pour l'Eglise catholique, comme unique affectataire, le curé nommé par l'Evêque.

Par courrier en date du 24 août 2022, Monsieur le curé du secteur pastoral de Blaye a fait part à la Ville de la détérioration progressive de plusieurs fenêtres du presbytère, particulièrement celles situées en façade, pouvant affecter l'état de conservation du bien et engendrer une augmentation importante de la facture énergétique.

Un projet de remplacement des huisseries est ainsi envisagé par la paroisse en collaboration avec la Ville.

Ce projet doit permettre la conservation du bien tout en améliorant l'efficacité énergétique du presbytère.

Il est donc prévu que la Paroisse réalise les travaux de remplacement des huisseries du presbytère par maîtrise d'ouvrage déléguée par la commune.

Une convention est donc nécessaire pour déterminer les conditions dans lesquelles la ville de Blaye délègue à la Paroisse la maîtrise d'ouvrage et préciser les modalités de financement.

La Ville prend en charge l'intégralité des coûts liés à l'opération et la Paroisse s'engage à y participer financièrement, par l'apport du montant des travaux, diminué du montant du FCTVA, dès réception conforme de l'ouvrage et sur la base des justificatifs de dépenses réelles.

La mission s'étend à compter de la signature de la convention jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement validée conjointement par les deux parties.

Il est demandé au conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Paroisse,
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Les dépenses sont prévues, au budget principal M57, à l'article 21318 chapitre 21 et les recettes à l'article 75888 du chapitre 75.

La commission n°5 (Médiation Citoyenne / Aménagement Public De Proximité) s'est réunie le 4 mai 2023 et a émis un avis favorable.

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 4 mai 2023 et a émis un avis favorable.

M. JOUBE : Quel est le budget de cette rénovation ?

Mme MERCHADOU : L'estimation des travaux et la somme mise au budget est de 28 000 €, soit un remboursement prévisionnel attendu, à la charge de la paroisse, de 23 406,88 € et, à notre charge, le taux du fonds de compensation de la TVA en vigueur, qui est de 16,404 %, donc ça fait un reste à notre charge de 4 593,12 €. Voilà exactement pour le montage financier.

M. le Maire : Remboursé après, évidemment.

Pour : 26

Abstention : 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

## **6 - Projet de construction de vestiaires au stade Bernard Delord - Constitution du Comité de Pilotage**

**Rapporteur : M. CARREAU**

Dans le cadre de sa politique sportive, la ville de Blaye souhaite s'engager dans la construction de vestiaires pour le club de rugby.

Pour mener à bien ce projet, il est indispensable de définir les conditions de sa gouvernance et la méthodologie qui seront appliquées.

Le pilotage permet d'assurer un suivi fiable du projet grâce à l'obtention d'une vue d'ensemble, de mesurer précisément son avancement, de valider les dates et de prendre les bonnes décisions.

Concernant la gouvernance, les 2 instances sont :

- Le Comité de Pilotage dont les missions sont notamment :
  - Décider les orientations stratégiques
  - Suivre le projet et valider ses étapes
  - Réguler en réorientant certaines propositions du Maître d'œuvre si cela s'avère nécessaire
- L'équipe projet, instance technique, dont les missions sont notamment :
  - Evaluer le projet au quotidien
  - Assurer un suivi régulier de son avancement
  - Proposer au Comité de Pilotage des ajustements
  - Rendre compte au Comité de Pilotage par l'intermédiaire du chef de projet

La composition de l'équipe projet sera évolutive pour tenir compte de l'avancement du projet et de ses nécessités techniques, administratives, financières et juridiques mais toujours avec le même chef de projet.

Quant au Comité de Pilotage, il est composé d'élus et du chef de projet.

Dans le cadre du management de ce projet de construction de vestiaires, il est donc demandé au Conseil Municipal de définir la composition du Comité de Pilotage.

M. CARREAU : Donc pour la constitution, nous allons procéder comme pour une commission normale. Donc, il y aura des représentants de la majorité et un représentant de chaque autre liste. Donc, pour la majorité, je propose moi-même, Gérard CARREAU, Adjoint au Sport, donc ça me semble un peu logique, Jean-Marc SERAFFON qui est adjoint à l'Urbanisme, Thierry DURANT, délégué aux Travaux, Virginie GIROTTI, notamment pour le développement durable et toutes ces questions-là, et Danièle GRANGEON qui se joindra à nous. Voilà, M. le Maire pour notre liste.

M. le Maire : Merci Gérard. Je fais appel aux deux autres listes ici présentes dans le conseil municipal. Donc, pour la liste de Monsieur Renaud ?

Mme SENTIER : Pour la liste "Blaye 2020, Ensemble, Osons l'Avenir", je propose Sandrine SENTIER.

M. le Maire : C'est entendu. La liste "Bouge Ton Blaye" propose qui ? M. Didier JOUBE ?

M. JOUBE : Oui, svp.

M. le Maire : Très bien. M. MOINET, vous demandez la parole ?

M. MOINET : Oui, je demande la parole parce que j'aimerais bien être dans ce comité de pilotage, parce que Mme Sandrine SENTIER, comme vous l'avez intégrée, du moins c'est ce que vous avez dit lors du repas des aînés, vous l'avez intégrée dans la majorité, je ne vois pas pourquoi elle représenterait cette liste. Merci.

M. le Maire : Alors, sur les histoires d'exécutif dans une institution comme la nôtre, une majorité peut très bien ouvrir l'exécutif à l'opposition. J'avais proposé, en 2008, un poste d'adjoint, par exemple, à la liste opposante. Ça a toujours été refusé, mais ce n'est pas interdit. Et ce n'est pas parce qu'on intègre une personne de l'opposition dans l'exécutif que cette personne-là est de la liste de la majorité. A partir du moment où la personne souhaite travailler en bonne intelligence, s'investit, elle est parfaitement loyale par rapport à l'institution, elle représente toujours sa liste, Mme SENTIER. Elle ne représente pas la majorité. Donc pour l'instant, à ce jour, M. MOINET, vous êtes rattaché, officiellement et légalement, à la liste "Blaye 2020, Ensemble, Osons l'Avenir". On en est là. Je rappelle que pour la constitution de ce comité, on a pris exactement la même formule d'agrément que lorsque nous créons les commissions municipales à l'issue de l'élection, à savoir la représentation du résultat des élections. Voilà, M. MOINET. Donc pour l'instant, vous êtes trois dans votre liste et j'ai l'impression qu'officiellement l'autorité de votre liste a décidé que ce soit Mme SENTIER et pas vous. Ce ne sont pas nos affaires, à nous, M. MOINET.

M. MOINET : Absolument, M. le Maire, ce ne sont pas vos affaires, effectivement. Mais comme je n'ai pas été consulté, voilà, c'est tout. C'est tout ce que je voulais dire. Merci.

M. le Maire : Mais là, je suis désolé, mais vous vous êtes présentés ensemble, vous étiez très contents à un moment donné de faire campagne ensemble et puis si de la vaisselle se casse entre vous, ce n'est pas de ma responsabilité. On est d'accord ?

M. MOINET : Il n'y a pas de souci.

M. le Maire : Merci à vous. Bien, le vote n'est pas obligatoire. Si personne ne demande un vote à bulletin secret, en plus, je vous propose de le faire comme cela.

Concernant la majorité, sont proposés :

- M. CARREAU
- M. SERAFFON
- Mme GIROTTI
- M. DURANT
- Mme GRANGEON

Concernant le groupe de l'opposition « Blaye 2020, Ensemble, Osons l'Avenir », est proposée :

- Mme SENTIER

Concernant le groupe de l'opposition « Bouge Ton Blaye », est proposé :

- M. JOUBE

Pour : 26

Abstention : 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

### **7 - Convention de partenariat avec la Communauté de Communes de Blaye dans le cadre de la marche inaugurale du 17 juin 2023 - Autorisation du maire à signer**

**Rapporteur : M. BROSSARD**

Après de longs mois de contexte sanitaire incertain, la Communauté de Communes de Blaye (CCB) et la Ville de Blaye organisent conjointement, le 17 juin 2023, une marche festive afin d'inaugurer les récentes réalisations intercommunales et communales (ponton de la Halte nautique, Office de Tourisme intercommunal, confortement de la falaise et des remparts de la Citadelle, cheminement le long de la Gironde, aire de camping-car, allée des arts, sanitaires automatiques, réalisations des porteurs de projets dans les casemements, ...) et de célébrer les 15 ans du classement au Patrimoine Mondial de l'UNESCO de la Citadelle de Blaye au sein du réseau des sites majeurs de Vauban.

Cette célébration, ouverte à toutes et à tous, prendra la forme d'une déambulation ponctuée d'animations, passant par toutes les réalisations récentes et se clôturera par une fête populaire au pied de la Citadelle (rue Pierre Sémard).

L'organisation de cette manifestation est portée conjointement par la Ville de Blaye et par la Communauté de Communes de Blaye. Chaque structure participe financièrement à parts égales aux dépenses nécessaires pour la tenue de cette marche inaugurale.

La Ville prend en charge l'intégralité des dépenses de la manifestation et la CCB rembourse la Ville à hauteur de 50% du montant réel des dépenses engagées, sur production des justificatifs de dépenses.

Une convention de partenariat est nécessaire pour déterminer les conditions d'organisation et les modalités de financement de cette manifestation.

Les imputations au Budget Principal M57 sont les suivantes :

- Dépenses : article 6232 chapitre 011
- Recettes : article 7688 chapitre 76.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider le projet de convention annexée,
- De valider les modalités de financement qui y sont énoncées
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces relatives à cette opération.

La commission n°2 (Culture / Tourisme/ Unesco/ Jumelages/ Animation Patrimoniale) s'est réunie le 3 mai 2023 et a émis un avis favorable.

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 4 mai 2023 et a émis un avis favorable.

M. le Maire : Il faudra prendre les tennis et il y aura des surprises, également. Franchement, ce sera un moment, j'ai envie d'utiliser le mot de "communion". Pourquoi ? Parce que d'abord, on fait peu d'inauguration. Quand on en fait une, on souhaite la partager vraiment avec les habitants le plus possible. Là, c'est le moment aussi de pouvoir présenter tout le travail qui a été fait, parfois dans l'ombre, qui n'est pas tellement valorisé parce que ce n'est pas visible. Des fois, il faut savoir faire du travail qui n'est pas visible et il faut le faire aussi parce que c'est important. Et c'est bien que les blayais comprennent aussi ce que l'on réalise depuis plusieurs années entre tous les équipements qui ont été cités par Yoann BROSSARD et notamment la falaise : 3 millions d'euros, des travaux qui ne sont pas vus, pas du tout, tout est caché, c'est interdit au public. On en parle, mais ce n'est jamais vu. Franchement, c'est frustrant. Ce sera une belle après-midi, une belle soirée aussi. Nous aurons Nicolas FAUCHERRE qui sera des nôtres. J'ai beaucoup d'estime pour Nicolas FAUCHERRE et une reconnaissance aussi. Une reconnaissance, pourquoi ? Parce que c'est lui qui a porté, pour le compte de l'Etat, le dossier auprès de l'UNESCO. C'est lui qui a fait l'oral, je le dirai comme cela, qui a porté le réseau. Il n'a pas porté seulement la ville de Blaye, évidemment, la citadelle de Blaye et son verrou, il a porté tous les autres sites. Donc déjà, il représente quelque chose de précieux pour nous. Je rappelle que c'est Jean-Louis FOUSSERET aussi, le maire de Besançon, qui était la locomotive, c'est lui qui a fait cette première démarche, il y a une vingtaine d'années. Il a pensé à Blaye, parce que mon prédécesseur était député, ils étaient de la même sensibilité politique, donc bon, je pense qu'ils ont dû aussi parler. Et Jean-Louis FOUSSERET a embarqué aussi Blaye parce que Blaye est une spécificité. C'est le seul site en France d'estuaire, un verrou comme cela, c'est unique. Je rappelle que l'Etat disait à Jean-Louis FOUSSERET qui voulait classer les citadelles Vauban à l'UNESCO, l'Etat lui a répondu, le ministère de la culture, "Ecoutez Monsieur le Parlementaire, faites un réseau et faites en sorte que chacun des membres représente l'œuvre de Vauban dans sa globalité.". Donc vous avez des sites de montagne, des sites de rivières, des sites plutôt océaniques, les différents systèmes de fortifications. Et c'est pour ça que Blaye a eu la chance, en fait, d'intégrer ce réseau par rapport à notre particularité de verrou. Donc reconnaissance vis-à-vis aussi de Nicolas FAUCHERRE pour cela, il a fait ce travail technique et je dirais même de l'estime. Pourquoi ? Parce que c'est quelqu'un qui, dans les premières années, quand nous sommes arrivés en 2008, nous a aussi aidés. Il a présidé longuement le comité scientifique au niveau du réseau Vauban, toujours la relation avec l'UNESCO, et nous nous sommes beaucoup instruits en le côtoyant. C'est une personne qui est professeur agrégé d'histoire, évidemment, et qui a une dimension européenne aussi parce c'est un spécialiste des fortifications, notamment de Vauban, mais pas que de Vauban. Donc voilà, il nous fait l'honneur de venir, c'est avec grand plaisir. Il y a d'autres personnalités comme ça qui nous

rejoindront mais je souhaitais mettre un peu l'éclairage sur Nicolas FAUCHERRE. Je pense que ça lui fait plaisir aussi de venir parce qu'il y a longtemps qu'il n'est pas venu à Blaye, et ça lui permettra de voir l'évolution entre le classement et ce que nous avons réussi à faire. Et il se trouve que toutes les inaugurations, elles tournent autour de la mise en valeur du monument, notamment le déplacement, je sais, je suis bavard mais je trouve que c'est bien dans cette instance de rafraîchir les mémoires aussi, le déplacement des camping-cars, c'était tout de même un sacré défi de leur trouver un endroit, de mettre en œuvre une aire de camping-caristes. Je rappelle que c'est quand même une des rares, peut-être la seule, qui est publique, puisque le privé nous a fait faux bond plusieurs fois par manque de moyen, et nous avons réussi tout de même à sortir une aire de camping-cars de 90 places qui est assez exceptionnelle, qui fonctionne bien même si nous avons quelques soucis actuellement de reprises de travaux, il n'empêche que c'est un investissement important.

M. BROSSARD : Elle est la 2<sup>ème</sup> aire de camping-cars la mieux notée du département de la Gironde qui nous a permis d'enregistrer plus de 20 000 nuitées en 2022, ce qui correspond à un tiers des nuitées enregistrées sur la communauté de communes de Blaye.

M. le Maire : Vous voyez ? C'est pour ça que pour les blayais, c'est le moment de participer à cette rencontre pour découvrir et sentir vraiment toutes les réalisations, notamment cette ouverture de chemin qui est quand même une grande chance pour la ville de Blaye. Je ne vais pas tout développer parce qu'on y serait jusqu'à minuit mais j'invite vraiment les blayais et les blayaises à nous rejoindre.

Pour : 26  
Abstention : 0  
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

## **8 - Plan de Financement lié au Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes - FDAEC 2023**

**Rapporteur : M. SABOURAUD**

Le Conseil Départemental a décidé de reconduire le soutien financier à l'ensemble des Communes de la Gironde. Madame Valérie GUINAUDIE et Monsieur Louis CAVALEIRO, Conseillers Départementaux, ont proposé de répartir l'enveloppe cantonale selon les mêmes modalités que les années passées.

Cela a permis d'envisager l'attribution à la Ville de Blaye d'une subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C) de 21 779,00 €.

Par décision n° D/2023/39 en date du 31 mars 2023, Monsieur le Maire a sollicité cette subvention.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le plan de financement suivant :

Libellé	Montant H.T.	Montant T.T.C.	FDAEC Alloué	Reste à charge pour la commune H.T.	Reste à charge pour la commune T.T.C.
Acquisition d'un chariot élévateur	34 990,00 €	41 988,00 €			
Achat d'une clôture pour les jardins partagés	8 290,15 €	9 948,18 €			
Pose d'une clôture pour les jardins partagés	7 620,00 €	7 620,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>50 900,15 €</b>	<b>59 556,18 €</b>	<b>21 779,00 €</b>	<b>29 121,15 €</b>	<b>37 777,18 €</b>

- D'encaisser la recette au compte 1323 chapitre 13 du budget principal.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 4 mai 2023 et a émis un avis favorable.

Pour : 26  
Abstention : 0  
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

### **9 - Convention cadre avec le Centre de Gestion de la Gironde (CDG33) - Recours à la mission d'accompagnement en évolution professionnelle**

**Rapporteur : M. SABOURAUD**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose aux collectivités du département de la Gironde et à leurs établissements publics une mission d'accompagnement en évolution professionnelle visant à accompagner leurs agents en recherche d'une transition professionnelle.

Ce type d'accompagnement, effectué par un conseiller en évolution professionnelle du Centre de Gestion spécifiquement formé et habilité à cet effet, s'articule autour de la mise en œuvre d'un bilan professionnel visant à déterminer un projet professionnel correspondant aux aptitudes et attentes de l'agent bénéficiaire de cet accompagnement.

Il se déroule sur une période de six mois, pour une durée totale pouvant varier entre trente et quarante heures.

Le recours à cette mission nécessite la signature préalable d'une convention-cadre.

Chaque demande d'accompagnement fait par la suite l'objet d'une saisine du Centre de Gestion de la Gironde, formulée conjointement par la collectivité et l'agent concerné.



Une réunion tripartite réunissant le Centre de Gestion, la collectivité et l'agent est alors organisée et permet de vérifier l'adéquation entre l'accompagnement proposé et la situation de l'agent. Si tel est le cas, une convention tripartite est alors élaborée permettant de mettre en œuvre l'accompagnement de manière effective.

Le coût facturé par accompagnement est calculé par l'application d'un taux horaire de 50 € (taux fixé par délibération du 14 décembre 2022 par le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Gironde) au nombre d'heures consacré par le conseiller en évolution professionnelle au suivi de la situation de l'agent.

Considérant l'intérêt pour la collectivité de pouvoir recourir, le cas échéant, à la mission d'accompagnement en évolution professionnelle proposée par le Centre de Gestion de la Gironde,

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de pouvoir recourir à la mission d'accompagnement en évolution professionnelle proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention-cadre et tous les actes afférents à l'exécution de cette décision.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 011 article 611 du budget principal M57.

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 4 mai 2023 et a émis un avis favorable.

Pour : 26  
Abstention : 0  
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

M. le Maire : L'Ordre du jour est épuisé et il reste deux questions portées par M. MOINET que nous écoutons. Première question, nous vous écoutons.

M. MOINET : M. le Maire, chers collègues, merci de m'autoriser à poser cette question. La première est sur le problème des généralistes, des praticiens généralistes qui partent. Nous savons ça depuis plusieurs mois, maintenant. Pour ma part, je me suis employé activement à essayer d'en trouver, mais bon, je dois bien reconnaître que bien sûr c'est pas facile. Et même s'il y a un espoir quand même à venir, si c'est un seul praticien, il ne remplacera pas à lui seul l'ensemble des généralistes qui vont s'en aller. Donc c'est une situation plutôt catastrophique et surtout d'angoisse supplémentaire pour nos concitoyens au regard du contexte économique et social actuel. Donc en fait, ma question est avez-vous une solution pour remédier à cela ? Ou du moins, que comptez-vous faire pour pallier ce départ massif de praticiens ?

M. le Maire : Évidemment, c'est un sujet qui fait beaucoup parler depuis quelques semaines, puisque les trois médecins de la place de la Poste, pour être compris de tous, ont fait savoir leur départ il y a peu de temps. Il est évident que trois médecins de moins, ça représente vite 5 000 patients qui se retrouvent sans médecin généraliste et il doit y avoir un départ effectivement supplémentaire à la Maison de santé en fin d'année. D'une situation plutôt bien, avec dix médecins, en quelques semaines, nous passerons à cinq. Alors, je rappelle que la compétence santé, c'est la communauté de communes, pas la ville. Ce qui ne veut pas dire qu'on ne peut pas en discuter. C'est avec la communauté de communes que nous avons construit cette superbe maison de santé d'ailleurs, qui était à un moment donnée complète. Mais il y a des soucis pour diverses raisons. Ce soir, je ne vais pas rentrer dans l'ensemble de ces soucis. Dire qu'il y a 6 millions de Français à ce jour qui n'ont plus de médecin généraliste, dire également que, si le chiffre est juste, 87 % du territoire français est concerné par le désert médical, constatons qu'il n'y a pas que Blaye, malheureusement, qui est dans cette situation. Ça peut consoler, mais ça ne règle pas le problème. Alors sur l'affaire de "que pouvons-nous faire ?", sur la communauté de communes, nous avons lancé des pistes de travail. Pour cela, on a besoin de stabiliser d'autres petits soucis qui se posent par ailleurs à la Maison de santé. Mais nous travaillons sur la médecine générale, mais également sur les médecins spécialistes, avec d'autres partenaires, nous allons nous mettre en réseau. Je ne peux pas aller plus loin dans mes précisions. D'abord parce que je ne suis pas mandaté par la communauté de communes pour aller plus loin, et puis ce ne serait pas non plus sérieux de ma part parce que nous n'avons pas suffisamment avancé pour que je puisse faire des annonces heureuses. Cela étant, la situation est catastrophique, c'est évident. Je ne sais pas si ma réponse vous convient, mais sachez que c'est un sujet que je connais plutôt bien, sur lequel j'ai beaucoup travaillé avec la communauté de communes. Antérieurement, dans une autre vie, j'ai été mutualiste aussi, avec des responsabilités sur des questions de santé, j'ai également un réseau qui me permet d'explorer. Je suis aussi président du conseil de surveillance de l'hôpital, ce qui me permet évidemment de mettre en synergie des compétences et voir vers quels modèles nous pourrions nous orienter pour essayer de compenser ces pertes actuelles. Deuxième question ?

M. MOINET : Au sujet des médecins, oui, bon ben je vois que vous n'êtes pas plus avancé que moi, mais en espérant que ça se décante un peu d'ici le mois d'août parce que je crois qu'elles partent toutes les trois au mois d'août. Donc ça va commencer à urger quand même. Mais bon, je vois que vous faites quand même le maximum pour...

M. le Maire : J'espère que je suis un peu plus avancé que vous pour tout le monde.

M. MOINET : Oui, mais, moi, j'admets que j'ai pas trouvé. Quoique si, bon, à priori, oui, mais pour un, seulement. Mais je ne peux pas en dire davantage pour l'instant.

M. le Maire : Question n° 2 ?

M. MOINET : Alors, question n° 2. Vous savez que la majorité des délégués communautaires du Comité exécutif du SMICVAL, dont ceux de la ville de Blaye, ont délibéré le mois de septembre 2022 en faveur de l'arrêt de la collecte en porte à porte de nos ordures ménagères, et ce, d'ici 2025. Je rappelle que vous m'avez refusé deux fois d'en débattre au sein de cette assemblée. Alors que cela provoque un vif émoi parmi la population blayaise et plus largement celle des 137 communes impactées, et vu l'immense et grandissante désapprobation de la population contre cette disposition, votre majorité maintient-elle son soutien à cette disposition que la plupart des

administrés ressent comme un diktat insensé du SMICVAL ? Voilà ma question, merci.

M. le Maire : Alors, tout d'abord, je suis désolé, M. MOINET, mais je dois relever une contre-vérité. "Je rappelle que vous avez refusé à deux reprises", ce n'est pas vrai, vous le savez. Il y a eu un débat passionné, assez long, en mon absence, certes, mais j'avais une raison exceptionnelle qui me retenait par ailleurs. C'était le 20 septembre 2022, lors d'un conseil municipal, vous l'avez abordé et Madame le Maire, ici présente en mon absence, a porté, au sein de cette assemblée, la question suivante "qui est favorable pour inscrire à l'ordre du jour le vote de la motion" que vous proposiez. Vous avez été le seul à lever la main. Partant de ce constat, vous étiez le seul, la motion n'a pas été mise à l'ordre du jour. Donc ça, c'est le premier point. Donc ça n'a jamais été refusé. Deuxième point, vous dites dans votre question "en faveur de l'arrêt de la collecte en porte à porte de nos ordures ménagères d'ici à 2025". Alors, effectivement...

M. MOINET : Attendez, attendez. Pardon. Vous n'avez pas été complet, là. Quand j'ai dit "deux fois", "vous m'avez refusé deux fois", la deuxième fois, je vous avais demandé de mettre ça à l'ordre du jour, par écrit, quinze jours avant la date prévue de l'ordre du conseil municipal, et vous ne l'avez pas inscrite à l'ordre du jour.

M. le Maire : Oui, parce que...

M. MOINET : Vous n'avez même pas motivé votre refus.

M. le Maire : Alors, je rappelle que vous avez été le seul tout de même dans l'assemblée, un mois et demi avant, à lever la main, donc que vous saviez très bien que personne ne le souhaitait. Et deuxièmement, ce n'est pas parce que vous me demandez de mettre à l'ordre du jour que je dois exécuter votre demande. On est bien d'accord ?

M. MOINET : On est bien d'accord. Sauf que vous auriez dû le motiver quand même par écrit, ce que vous n'avez pas fait, M. le Maire.

M. le Maire : Je vous renvoie, M. MOINET, au règlement intérieur qui régit la police de cette assemblée et vous connaîtrez parfaitement les conditions requises pour imposer au maire un sujet à l'ordre du jour. Donc je vous renvoie au règlement intérieur.

M. MOINET : Non, mais... ce que j'ai bien compris. Non, mais c'est bien l'ordre du jour, je l'ai bien saisi. Je vous ai demandé, mais vous auriez dû motiver votre refus, ce que vous n'avez pas fait. Admettez-le, c'est tout. Après, je comprends, le règlement intérieur est le règlement intérieur.

M. le Maire : Je ne joue pas à cache-cache, moi. J'ai autre chose à faire que de passer mon temps à chamailler avec un membre de l'opposition.

M. MOINET : Si la demande d'un élu, vous la méprisez, mais dites-le aussi.

M. le Maire : Ecoutez, laissez-moi continuer à répondre à votre question. D'accord ? Vous dites "La majorité des délégués communautaires du comité exécutif du SMICVAL, dont ceux de la ville de Blaye, ont délibéré au mois de septembre 2022 en faveur de l'arrêt.". Je vais vous dire pourquoi ils ont délibéré le 6 septembre. Ils ont délibéré, un, pour une réforme globale de la gestion du traitement des déchets sur l'ensemble du périmètre du SMICVAL qui prend, effectivement, en compte la réforme de la collecte, passage de la collecte en porte à porte vers l'apport collectif, mise en place d'une nouvelle collecte sur les restes alimentaires sur l'intégralité du territoire, effectivement,

pour de nombreuses raisons. Autre point, la baisse massive des tonnages, aidée par de nouveaux services, programme SMICVAL Market, nous avons un projet Market sur la zone de Blaye, c'est en cours de constitution avec le SMICVAL, on travaille dans ce sens-là, c'est un des éléments de la réforme et pôle de recyclage, offres de services pour accompagner les usagers, mobilisation du territoire, etc... Trois, La maîtrise des coûts de traitement. Je pense qu'ici personne n'est opposé à engager une nouvelle politique de maîtrise des coûts de traitement: réforme de la fiscalité avec la mise en place d'un modèle incitatif et un nouveau modèle économique. Quand nous mettons en place la taxe, il y a 20 ans, il y avait des hauts et des bas et des pétitions, "c'est injuste, c'est injuste", maintenant, on va aller vers la redevance, on entend "c'est injuste", des fois les mêmes. 20 ans avant, ils ne se rappellent plus ce qu'ils racontaient. Je me rappelle parce que j'étais déjà investi et passionné par la chose publique. Je rappelle aussi que la redevance sera obligatoire, je crois que c'est à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, je n'en suis pas certain. C'est 26 ? Voilà. Donc non, je parle de l'obligation légale. L'obligation, c'est en 25 ou 26. Après, que le SMICVAL le mette en 27 ou 28, c'est une autre question. Le SMICVAL ne va pas mettre la redevance de suite en application après le déploiement des bornes de collecte. C'est pour ça que je fais une différence entre le délai légal et le retard pris par le SMICVAL, mais qui se justifie par une volonté de la mise en œuvre. Donc c'est toute une politique globale de gestion, ça va jusqu'à la gestion des déchetteries, avec d'ailleurs une évolution sur le nombre de passages par an, où 85 % des habitants y vont moins de sept fois, que certains professionnels amènent énormément, qu'on a du mal à compter tout ça, etc... Donc il va y avoir tout de même beaucoup de choses qui vont évoluer. Ce n'est pas que l'arrêt en porte à porte qui a été voté. Il ne faut pas réduire la réforme à l'arrêt en porte à porte. Et c'est cela qu'il faut retravailler avec les habitants, c'est l'ensemble de cette politique là que nous avons à porter à leur connaissance au-delà de toutes les polémiques. Après, personnellement, comme tout le monde, l'humain est naturellement paresseux, sans offenser qui que ce soit, il est évident que si vous faites un référendum, moi le premier, je préfère le porte à porte. C'est évident, comme tout un tas d'autres services de confort. Mais l'opposer uniquement comme cela, ce n'est peut-être pas juste. Je vais souvent sur un territoire par ailleurs qui m'est plutôt natal, les habitants n'ont jamais connu le porte à porte, je vous assure, ils vivent heureux. Tout va bien. Il n'y a pas eu de dépôt sauvage aux quatre coins de la ville comme ce que l'on peut trouver par ici, ça va très bien. Ils dorment bien. Ils n'ont jamais fait de pétitions pour réclamer le porte à porte non plus. C'est dire qu'il y a aussi une approche intellectuelle et aussi culturelle. Nous sommes habitués à ce confort. Je comprends que ça pose interrogation auprès de beaucoup de personnes, notamment celles qui peuvent être des fois en difficulté de mobilité ou vieillissantes. Il y a une inquiétude, mais je pense qu'il faut plutôt les rassurer, accompagner, de manière à ce que cette réforme voit le jour. Sauf si vous me demandez tous ici, à une large majorité, d'abandonner cela. Mais je rappelle que lors de notre campagne électorale, nous avons porté, notre équipe, dans un cœur de ville un peu élargi des points collectifs d'apport et d'arrêter le porte à porte parce que toutes ces poubelles que l'on trouve dans la rue, qui sont plus ou moins propres, pour le prendre dans ce sens-là, qui encombrant, qui sont inesthétiques au possible, franchement, c'est cela qui nous a amenés à abandonner le porte à porte dans le cœur de ville. Après, c'est plus compliqué certainement dans des zones rurales un peu plus reculées. Mais sur la ville de Blaye, on devrait arriver à gérer ça tout de même. Après, je vous dirai, M. MOINET, d'arrêter de parler pour la population, l'immense et grandissante désapprobation de la population. D'abord, M. MOINET, vous êtes M. MOINET. Vous représentez vous. Point. Il faut éviter de s'approprier comme cela un rôle de messie. Après, également dire "votre majorité maintient-elle ?", je vais lui poser la question tout simplement ici. Qui souhaite revenir sur la nouvelle politique du SMICVAL ? Qui souhaiterait maintenir le porte à porte, après,

c'est quand même sur un SMICVAL, mais qui ne partage pas les orientations qui sont prises par le SMICVAL, aujourd'hui ? Il peut y en avoir quelques-uns ? 1, 2, M. MOINET, 3.

M. MOINET : C'était juste ma question.

M. le Maire : Moi, je suis habitué dans la majorité...

M. MOINET : J'avais qu'une seule réponse à attendre, on maintient ou pas, point barre.

M. le Maire : On n'est pas toujours d'accord.

M. MOINET : Il n'y a pas autre chose. Je vais pas au delà, moi. Moi, le SMICVAL, je suis 98 % pour, sauf que je ne suis pas pour la fin de la collecte en porte, comme une majorité de blayais. Et vous le savez très bien.

M. le Maire : Non, ça vous ne savez pas.

M. MOINET : Si, si, je le sais. Vu les réunions que nous faisons, je peux vous dire que je représente autant d'électeurs que vous avez eu pour votre élection, alors vous savez...

M. le Maire : Ecoutez, vous faites peur aux gens. Vous leur dites des choses qui ne sont pas forcément justes. Il y a des choses sur lesquelles vous vous aventurez et qui ne sont pas arrêtées encore par le SMICVAL. Je pense que vous avez un rôle plus d'épouvantail et de rendre la tâche plus difficile pour nous. Vous ne nous aidez pas, vous faites l'inverse. Mais quand sur la ville, nous passerons aux réunions, nous attendons d'avoir suffisamment d'éléments beaucoup plus précis, d'avoir un schéma de déploiement. Nous ferons les réunions, nous ne fuirons pas nos responsabilités. Sur Blaye, nous avons demandé que le déploiement se fasse fin 2024, c'est ce qui se passera pour une entrée en fonctionnement du nouveau dispositif janvier 2025. On est calé là-dessus. On va tout bâtir sur ce calendrier. Je vais donner la parole à un délégué du SMICVAL. Mais après, j'entends les désaccords, mais je pense qu'il vaudrait mieux que l'on discute de nos désaccords tranquillement que de rentrer en bisbilles parce qu'on ne va pas régler nos problèmes de surtaxe, vous connaissez la taxe sur les mètres cube enfouis, de tonnage enfoui, vous savez ce qui se passe à Lapouyade, vous savez les coûts de gasoil, etc... On a tout qui explose partout. A un moment donné, je ne sais pas comment on peut faire aussi sans matraquer les gens...

M. MOINET : Ah, mais que vous ne sachiez comment on peut faire, ça c'est une chose, mais on essaie de vous prouver qu'on peut faire autrement et on essaiera de le prouver sur l'ensemble des 137 communes de la zone d'impact du SMICVAL.

M. le Maire : Si on demande 1000 €, peut-être, par foyer pour ces ordures ménagères, je pense qu'il y aura aussi des manifestations. Il n'y aura jamais unanimité de toute façon, quoi que l'on fasse.

M. CARREAU : Oui, je suis délégué au SMICVAL et j'ai voté pour la réforme, mais je ne l'ai pas voté pour la suppression du porte à porte. J'ai voté dans un ensemble dans le projet Impact du Néo SMICVAL. Pourquoi ? Parce qu'il y a des contraintes et il y a des contraintes financières énormes vu les augmentations de la TGAP, vous êtes au courant M. MOINET, ou alors, vous ne voulez pas l'entendre. Est-ce que dans le cadre d'un référendum, vous dites aux gens "voilà, on vous garde la porte à porte, est-ce que vous accepteriez de payer, par exemple, deux fois plus cher votre TEOM ?" ? Déjà, la plupart des gens ne savent pas combien ils payent. Tout le monde ne paie pas la TEOM et tout

le monde n'est pas égalitaire devant la TEOM. Alors il faut faire attention à tout ça. Et le but ultime de cette mise en service et de ce nouveau type de collecte, c'est la diminution des déchets, la diminution des tonnages, des traitements, de tout ce qu'il y a à recycler. C'est ça l'enjeu majeur. Et ça, la loi nous l'impose. Donc si on continue à faire comme avant, on va continuer à faire des tonnages et on n'en sortira jamais. Faut-il encore avoir des sites comme Lapouyade un peu partout. Alors on sait très bien que Lapouyade va bientôt fermer. Voilà, c'est ça, on produit trop de déchets. Et là, vous voulez continuer à produire du déchet, M. MOINET.

M. MOINET : Alors, pas du tout. Bon, apparemment vous ne connaissez pas trop le dossier, mais c'est pas là qu'on va en discuter.

M. le Maire : C'est extraordinaire, M. MOINET.

M. MOINET : Mais j'apprécie la défense du SMICVAL. Nous essaierons de prouver que tout ça est faux et qu'on peut faire autrement pour le bien-être de la population. Merci.

M. le Maire : C'est quand même extraordinaire, M. MOINET. C'est quand même extraordinaire de dire à un délégué du SMICVAL qui passe une partie de sa vie au SMICVAL avec d'autres collègues élus, il y était encore cet après-midi, de lui dire qu'il ne connaît pas grand-chose au dossier alors que vous, franchement, je ne sais pas trop ce que vous avez étudié sur la nouvelle politique du SMICVAL. Les déchets alimentaires, aujourd'hui, on met tout dans la poubelle, etc... Il y a quand même une volonté d'améliorer le tri, c'est évident. Il va y avoir des espaces collectifs, en grand nombre d'ailleurs, dans la ville, pour collecter les déchets alimentaires. Parce qu'on sait très bien que les composteurs, entre autres, tout le monde ne peut pas en avoir, forcément, dans une ville, et puis après ce n'est pas toujours évident pour tout le monde à avoir un composteur. Donc il y a ce service supplémentaire. Après, il est tout de même 24h/24, 365 jours/365. Je crois qu'il faudrait se détendre sur ce sujet. Il faudrait aussi, plutôt que de rentrer dans un combat anxigène comme cela et faire peur à tout le monde, il faudrait le prendre avec plus de sagesse plutôt que de s'agripper à cela. Parce que si on ne change rien nulle part, on n'a qu'à continuer à faire des désherbants, des pesticides, on est en train de tuer tous les oiseaux, on n'a qu'à continuer à faire venir des trucs de Chine, des trucs qu'on achète deux-trois balles qui sont à la poubelle quelques jours plus tard, on pollue les océans, on fait travailler des enfants, etc, ou des gens à pas cher. Il n'y a qu'à continuer tout ça, on ne changera rien, ça c'est sûr. Et la politique du Neo SMICVAL, ça s'inscrit aussi dans une volonté de changement culturel de nos modes de vie. C'est cela aussi qu'il faut voir. Il faut parler aussi des ripeurs. Les ripeurs, quand même, franchement, tout le monde s'en moque des ripeurs, quasiment. Les gars, ils se lèvent quand même à 3 h du matin... Attendez, si vous ne vous en moquez pas, vous allez être d'accord avec la réforme, M. MOINET. Parce qu'où est le constat sur les ripeurs ? Vieillesse, accident du travail... Un accident du travail par semaine chez les ripeurs. Ce n'est pas un problème, ça ? Ce n'est pas un problème ? Arriver à 50 ans, dans quel état ils sont ? Et oui, il ne faut plus faire de marche arrière. C'est compliqué ! Il y a des endroits où on ne peut même plus ramasser les poubelles parce qu'on les met en danger en permanence ces ripeurs, ainsi que le chauffeur. Donc on a déjà fait des points de regroupement collectif, on en a fait dans la ville, mais il y en a qui sont faits aussi dans les campagnes. Parce que quand vous avez des maisons un peu éparpillées, le camion, il ne peut même pas y aller, de toute façon. Donc il faut bien faire 200 mètres pour emmener sa poubelle. Je sais bien, je vois bien les poubelles qui traînent parce qu'après il faut les ramener. Et je vous dis, même sur Blaye, je ne dirai pas le lieu, mais la poubelle, comme elle est à 60 mètres de la maison, et bien la poubelle, elle est rarement

rentrée donc elle est juste à côté du portail, mais elle est souvent dehors du portail parce que les personnes travaillent, et puis la poubelle ça fait du bruit, et puis casse-pied à trimballer une fois là-bas, et puis revenir et tout ça. Donc en fait, il n'y a pas de solution miracle. Et les conditions de travail, c'est un redéploiement des agents également sur de nouveaux métiers, entretien des plateformes collectives, etc. Il y a une politique sociale qui est menée. Ça a été fait aussi avec les agents, vous voyez ? Et si on est soucieux de la santé des agents, les accidents du travail, je crois qu'il faut le prendre en compte. C'est un problème d'avoir un accident du travail par semaine, je vous assure, c'est un véritable problème. Mais après, je suis moins féru que celui qui siège au SMICVAL et qui connaît ça par cœur, mieux que moi. Je vais m'y mettre évidemment, pour rentrer encore plus dans le dossier, pour être plus performant lors des réunions. Parce que c'est l'adhésion qu'il faut travailler. Et la personne isolée, la personne qui est en difficulté, celle qui ne peut pas sortir son bac aujourd'hui, celle qui a des marches, celle qui est en pleine ville, celle qui est toute seule, qui n'a pas de famille, qui est déjà ennuyée avec son bac, tout le monde s'en fout, aujourd'hui. On n'en parle pas alors que ça existe. Il y a bien des systèmes qui sont mis en place. Demain, avec l'arrêt du porte à porte qui est moins confortable, c'est évident que c'est moins confortable, je suis d'accord, mais je ne vais pas me mobiliser là-dessus. Je vais me mobiliser sur quoi, avec Gérard et toute l'équipe ? Comment on met en place la solidarité dans les quartiers pour que la personne qui a 90 ans, qui ne peut pas faire ses 100 mètres pour emmener sa poche, eh bien moi, si j'en ai un à côté de chez moi, je le ferai, c'est tout. Quand j'avais ma mère un peu plus loin qui ne pouvait plus sortir son bac, etc, c'est nous qui le faisons, les enfants. Il y a aussi de la solidarité familiale, de la solidarité de voisinage à mettre en place. Et c'est une façon de remettre de l'humain dans les rapports sociaux entre les habitants, aussi. Et oui, parce que c'est bien d'être toujours derrière sa télévision, son ordinateur, et puis le voisin, on en a peur parce qu'on ne le connaît pas, parce qu'il a une barbe comme ça, c'est un djihadiste, l'autre, il est noir parce que qui sait quoi, l'autre, il est musulman, l'autre il est qui sait quoi politiquement... A force d'avoir peur des uns et des autres, on finit dans une société de brutalité et de violence. Je pense qu'il faut se servir de cela aussi pour resocialiser les gens. Voilà, je le prendrais à l'envers, mais je suis d'accord, c'est moins confortable d'aller faire 100 mètres avec sa poche que d'avoir le camion qui passe au pied du portail. Mais je suis d'accord, là, il n'y a pas de problème. Mais il semblerait que nous arrivions à la fin de l'ère d'un système. Il y a 25 millions de français à ce jour qui n'ont pas le ramassage en porte à porte. Déjà 25 millions.

Mme DUBOURG : Dans la réforme du SMICVAL, il n'y a pas que le porte à porte. Moi, personnellement, le porte à porte, l'abandon du porte à porte, ce n'est pas ce qui me pose le plus de problème. On va trouver des solutions, ça c'est sûr. Autrefois, il n'y en avait pas, on trouvait bien des solutions. Et tu as raison, dans certaines régions, il n'y a pas de porte à porte et il y a des solutions qui sont trouvées. Moi, ce qui me pose problème, c'est qu'est-ce qu'on va faire avec la déchetterie ? L'accès à la déchetterie ? Qu'est-ce qui va se passer sur l'accès à la déchetterie ? Et une fois que ces bornes seront mises en place, comment la taxe va se mettre en place ? Qu'est-ce qu'il va y avoir derrière ? Ça veut dire que ma poubelle jaune que je vais mettre, est-ce qu'elle va me coûter aussi cher que ma poubelle noire que je vais mettre dans le bac, alors que j'ai trié ? Et il y a une chose qui me gêne aussi, c'est qu'hier je suis allée faire des courses dans un grand supermarché de Blaye, la moitié de ce que j'avais dans mon caddie, étaient des emballages inutiles. Alors, moi, je veux bien faire des efforts. Ça fait des années qu'on trie. Alors, un coup, il faut trier, un coup, il ne faut pas trier les emballages, ils ne se mettaient pas, maintenant ils se mettent. Il fallait laver les boîtes de conserves, les pots de yaourt... On l'a fait, tout ça. On le fait avec les enfants parce qu'ils revenaient de l'école, on l'a fait tout ça. Maintenant, quand est-ce qu'on va s'occuper de ceux qui sont au-dessus de nous, qui nous font consommer des déchets ? Parce que moi, je ne veux

pas payer pour des grandes marques qui me mettent du suremballage. Voilà, je ne veux pas.

Mme GIROTTI : Céline, si je peux te répondre, tu n'avais pas vu passer, il y avait une pétition du SMICVAL justement pour interpeler...

Mme DUBOURG : On n'a pas été destinataires effectivement.

Mme GIROTTI : ...pour interpeller les industriels et pour le suremballage.

Mme DUBOURG : Mme SENTIER vient de me la faire passer, je vous remercie.

M. CARREAU : Sur les problèmes du suremballage, il y a aussi le fait que l'on voit quand même que les choses bougent un peu, il y a un peu plus de cartons, des produits où, des fois, il y en a un petit peu moins, mais pas partout. Je pense que les choses sont en train d'évoluer. Et le jour où on sera capable à la sortie du magasin de leur laisser les emballages, là ça va évoluer parce qu'ils sont tenus de les reprendre aussitôt. Donc c'est des pressions aussi à faire vis-à-vis des fabricants et des distributeurs. Mais je pense qu'il y a aussi des prises de conscience qui sont en train de se prendre. Les choses vont évoluer, dans dix ans, le débat sera loin derrière. Tout ça, ça se met en place. Et sur la réforme elle-même, sur l'accès en pôle de déchetterie, il faut savoir que 75 % de la population ne va pas plus de sept fois par an en déchetterie, 40 % n'y vont jamais. Alors, sur les accès en déchetterie, ce ne sont plus des déchetteries mais des pôles de recyclage. Et maintenant on peut faire des dons au lieu de jeter dans le tout-venant. Tout ça, ça évolue.

Mme DUBOURG : Le meilleur déchet, c'est celui qui n'est pas créé. Que les industriels soient tenus de reprendre leurs déchets, c'est très bien. Ce qui serait mieux, c'est qui ne le créent pas. D'accord ? Tant qu'on ne luttera pas là-dessus, moi, les réformes, les demandes, les efforts qu'on me demande de faire et qu'on demande aux gens de faire, ça me posera toujours un petit problème tant que ça ne viendra pas du haut. Il fallait que ça ruisselle, maintenant, il faut que ça ruisselle vraiment.

M. le Maire : Je suis d'accord avec toi. Il y a très longtemps que j'en discute avec les présidents du SMICVAL, qu'il fallait croiser le fer avec les producteurs de déchets. Maintenant, il y a aussi l'action citoyenne. On peut très bien boycotter les producteurs de déchets.

Mme DUBOURG : Ce n'est pas facile.

M. le Maire : C'est-à-dire que, parfois, je sais que ce n'est pas facile, mais parfois on peut faire des choix aussi, certains.

Mme DUBOURG : Mais tu n'as pas toujours les moyens de le faire, aussi.

M. le Maire : Mais je sais, je suis conscient de tout cela. Mais si on est conscient de ce problème, on peut peut-être, au même prix, faire des choix plus judicieux.

Mme MERCHADOU : C'est vrai que le SMICVAL est quand même un peu pionnier dans la démarche d'interpeller le gouvernement. Ça va aller jusque dans les ministères. On a cette chance là quand même d'avoir un syndicat qui a initié cette démarche. Quant à la possibilité de laisser ses emballages, moi, je l'ai vu dans un grand supermarché à Blaye,



j'ai vu un grand container carton où on pouvait laisser ses emballages. Je pense qu'il faut aussi qu'on ait le geste individuel et citoyen de faire cette démarche, d'autant plus quand on va payer. Je pense qu'on va y réfléchir et qu'à la sortie du supermarché, on va aller aux containers à emballages. Et aussi quelque chose qui me tient à cœur, il faut savoir que certains visiteurs de la décharge de Lapouyade et même certains élus repartent de la décharge en pleurant et en ayant des larmes plein les yeux parce qu'en terme de pollution de notre planète, tous ces déchets sont des pollutions majeures. Donc on est en plein dedans, on est dans l'urgence, donc il faut mener des réformes urgemment. Voilà, c'est très, très important. Et puis en plus, le syndicat porte cette réforme, mais il la porte parce qu'il y a des lois européennes contraignantes qui arrivent. Il n'a pas inventé ces lois qui vont s'appliquer années après années et qui sont de plus en plus contraignantes. Donc ce sont des lois de protection environnementale et de protection de la planète. Donc je pense que pour nos enfants, pour nos petits-enfants, on ne peut plus traiter, on est obligé de réformer. Voilà, je pense à eux en premier lieu, déjà, pour les générations futures, on leur a emprunté la terre et on doit essayer de la débarrasser un maximum de ces déchets.

M. le Maire : On n'est pas arrivés au bout. Mais je vous propose de suspendre le débat, franchement ?

M. MOINET : Oui, oui, on peut. Je suis content d'avoir suscité un peu le débat. C'est tout ce que je demande en fait autour de cette table. Et effectivement, tout le monde est bien conscient qu'il y a des directives européennes et d'Etat qu'on ne peut pas contourner. Mais dans ces directives-là, il n'est pas noté que pour arriver à 50 % de déchets en moins, il faut supprimer le porte à porte. C'est pour ça que je me bats contre ça, que nous nous battons contre ça au sein des collectifs que nous avons créés, parce que c'est le seul point de divergence. Tout le reste, on est pour le SMICVAL, le Néo SMICVAL, sauf sur ce point-là.

M. le Maire : Il est évident que pour faire du business politicien, il est quand même plus confortable de se battre pour le maintien du porte à porte que de conduire le débat pour arrêter le porte à porte et aller vers une nouvelle organisation de la collecte des ordures ménagères. C'est sûr que là, à choisir, votre job est plus facile que le nôtre.

M. MOINET : Vous savez que moi j'ai aucune ambition politique, je n'en ai rien à faire. Zéro. Je peux vous dire... Seulement, je suis peut-être un peu plus vieux que vous, ce qui fait que moi j'ai connu le moment où il n'y avait pas le porte à porte, et je peux vous dire la catastrophe écologique que c'était, je ne veux pas y revenir et je me bats contre ça.

M. le Maire : C'est faux ça.

M. MOINET : Oui, mais vous avez raison, c'est sûrement faux.

M. le Maire : C'est absolument faux.

M. MOINET : Nous vous prouverons par A plus B que vous avez tort aussi.

M. le Maire : Non, non, non. J'espère que vous ne le prouverez jamais. C'est une fois le nouveau système en fonctionnement que vous pourrez dire "c'est un fiasco parce que voilà". Mais alors attention, qu'il n'y en ait pas un qui s'amuse à appeler à l'incivilité populaire, à l'incivisme populaire. Voilà. Parce que ça...

M. MOINET : Vous le redoutez déjà ?

M. le Maire : J'en connais, oui.

M. MOINET : Moi aussi.

M. le Maire : Si vous faites partie de ceux-là, je trouverais ça plus que lamentable. Parce que le rôle d'un élu de la République, ...

M. MOINET : Je me bats contre ça aussi.

M. le Maire : ... c'est d'aider à ce que ça se fasse bien. Mais je peux vous dire que là où je vais régulièrement, où il n'y a jamais eu de porte à porte c'est plus propre qu'ici.

M. MOINET : Je peux vous donner autant de contre-exemples que vous m'avez donné d'exemples.

M. le Maire : Écoutez, il y a tout un tas de campagnes où il n'y a pas de porte à porte, il n'y a pas de problème. D'accord ? Ici, il y a le porte à porte. Je peux terminer, M. MOINET ? Non ? D'accord, je comprends bien. Voilà. Continuez comme ça votre petit cirque, tout ira bien. Mais...

M. MOINET : Merci, M. le Maire, d'avoir répondu à ma question, à ma 2ème question.

M. le Maire : Laissez-moi terminer.

M. MOINET : Je suis satisfait.

M. le Maire : Vous avez le chic de couper la parole en permanence, vous, quand même. Le porte à porte, aujourd'hui, existe à Baye, et combien, M. le Directeur Général des Services, nous prélevons de tonnes de déchets, les services municipaux, tous les ans ? On a fait le comptage ? Combien de fois on va à la déchetterie ? Deux, trois fois ? C'est des camions entiers tous les jours que l'on charge. Donc il faut m'expliquer où le porte à porte conduit à une ville propre. Il faut m'expliquer. Voilà. Ce n'est pas le cas. Ce que vous avez vu tout à l'heure, la décision avec la société Pena, ce sont tous les déchets que l'on ramasse dans la ville, la ferraille et tout ce qui traîne, c'est tout ce qui traîne dans la ville, tous les encombrants, tout ça. Il faut voir comment ça se passe dans la ville.

M. MOINET : Non, mais je la vois la ville.

M. le Maire : Eh bien, par ailleurs, où il n'y a pas eu le ramassage en porte à porte, je vous assure, je ne vois pas cela. Donc il y a quand même un problème sur ce territoire. Je pense qu'il y a un problème d'éducation, très honnêtement, un problème d'éducation. Allez, on va en rester là. Vous voyez le positionnement ? Il n'y a pas que la majorité puisque "Bouge Ton Blaye" ne demande pas non plus l'arrêt. Je vous souhaite une bonne soirée. La séance est levée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à  
20h10.

Ce procès-verbal pourra faire l'objet de modifications lors de la prochaine séance.